



VINDUPAYSDEHERVE

Procuration

Je soussigné-e (mandant)
déclare donner procuration à (mandataire)

pour me représenter à l'Assemblée Générale de Vin du Pays de Herve du 17 juin 2023 dont l'ordre du jour est le suivant :

- Présentation du rapport d'activité et des comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022
- Proposition d'approbation des comptes annuels clôturés au 2022, y compris l'affectation du résultat
- Proposition d'octroi de la décharge des administrateurs
- Transformation de parts ordinaires en parts garants
- Démission et nomination d'administrateurs

Seules les procurations signées seront prises en compte (en cas d'envoi par courriel, la procuration devra être signée puis scannée).

Date limite de la réception de vos procurations par courrier postal ou par courriel (info@vindupaysdeherve.be) : le 15 juin 2023 fin de journée ou dans les mains du mandataire à l'ouverture des portes de l'assemblée.

Date et signature

Vin du Pays de Herve - Société Coopérative Entreprise Sociale agréée (SCES agréée)

Siège social : 11, Sur le Try, 4650 HERVE

Siège d'exploitation : 50, rue de Teberg, 4850 MONTZEN

RPM Liège - TVA BE 0680.954.153

www.vindupaysdeherve.be